



Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton de MEULAN

MAIRIE D'HARDRICOURT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010

PRÉSENTS : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, MM. PERES Manuel, OULIE André, Adjoint au Maire
MME SERET Yamina, MM. SCOTTE Yann, POURCHE Fabrice, BERNARD
Lionel, DA SILVA Philippe, SCHMIT Éric, de GUEROULT d'AUBLAY Alain
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes RENAULT Fabienne (pouvoir à P. DA SILVA), EL HOUFA Latifa (pouvoir
à Y. SCOTTE), MM. DANET Jean-Pierre (pouvoir à Y. SERET), LANDIER Maurice (pouvoir à E.
SCHMIT), GROSLEY Pierre

ABSENTS : Mlle VERIN Jessica,

SECRÉTAIRE : Manuel PERES est élu secrétaire.

I – DEMISSION DE MME LECOMTE CATHERINE DE SES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier du 8 mars 2010, Mme LECOMTE présente sa démission en tant que conseillère municipale à compter du 1^{er} avril, du fait de ses nouvelles orientations professionnelles qui vont principalement se dérouler à l'étranger. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal prennent acte de la démission de Mme LECOMTE et son courrier sera transmis à Madame la Préfète. Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal souhaitent une grande réussite à Mme LECOMTE dans ses nouvelles fonctions.

II - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010

III- point 5 -paragraphe 1- ajouter : la proposition AMODIAG avec le Cabinet TESSON, la moins chère a été rejetée car elle présentait les anomalies suivantes :

- 1) Les coûts journaliers de chaque intervenant sont très bas de l'ordre de moins 30 %. L'offre globale est elle-même à moins 30 % de la moyenne des Offres.
- 2) Le nombre de journées consacrées à l'étude est lui aussi très bas, il est inférieur de 38 % à la moyenne de toutes les offres

Après lecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité

III – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Après avoir examiné les D.I.A. suivantes :

Parcelles B n°986-987-991-1238-1606-985 et 170– 8, rue du Vexin – 13131 m²

Parcelle B n°696 – 21, Boulevard Carnot– 302 m²

Parcelle B n°2224 – 16, rue des Saules– 890 m²

Parcelle B n°2035 – 4bis, rue du Gibet – 965 m²

Le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

M SCHMIT n'a pas pris part aux votes et aux débats des DIA présentées par son étude

IV TRAVAUX, DEVIS DIVERS

a) Circulation des cyclistes dans les zones 30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décret 2008-754 du 30 juillet 2008 modifiant la réglementation relative aux aires piétonnes et aux zones 30, créant aussi des zones de rencontres : l'article R.110-2 du code de la route précise désormais que : « toutes les chaussées des zones 30 sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police » et l'article 13 du décret stipule que « les dispositions relatives à la circulation des cyclistes sur les chaussées à double sens des zones 30 sont rendues applicables, en ce qui concerne les zones 30 existantes, par arrêté par l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation qui devra intervenir au plus tard le 1^{er} juillet 2010 ». Enfin, il est créé une zone de rencontre où la vitesse est limitée à 20 Km/h.

b) Analyses des différentes demandes de travaux ou de permis de construire

1) Projet parcelle n°2216 sis rue Chantereine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'architecte Gilles POIRÉE qui lui a présenté un projet d'aménagement d'un logement sur la partie côté rue de Saules de la propriété de M. et Mme MOREIRA, 74, rue Chantereine.

M. MOREIRA ayant des difficultés de déplacements dans sa maison actuelle (plusieurs étages) a chargé M. POIRÉE d'une étude de construction côté rue des Saules, le terrain pourrait être divisé en deux lots, un de 524 m² avec la maison existante et un autre de 512 m².

Ce deuxième lot côté rue des Saules est en contre bas par rapport à la rue des Saules de 1,70 mètres environ et présente un dénivelé entre le côté de la rue des Saules et la nouvelle limite séparative entre les deux lots de 2,40 m (longueur environ 21m).

La proposition faite par l'architecte M. POIRÉE, est de faire, sur la parcelle n°2 issue du projet de division côté rue des Saules, des mouvements de terre, afin de rendre le terrain plat ce qui l'amènerait à environ 3,30 mètres sous le niveau de la rue des Saules.

Une plateforme béton de 6,30 mètres ou 13 mètres de large par rapport à la limite avec la voie publique et sur la largeur de terrain serait construite. Plateforme qui servirait de parking à M. MOREIRA, et qui sur laquelle serait élevé un abri pour une machinerie d'ascenseur afin d'accéder au logement situé sous la plateforme.

Après en avoir débattu et considérant que ce projet ne dénaturerait pas la vue des promeneurs rue des Saules, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité et en l'état actuel des la présentation ne s'opposent pas au dépôt d'un permis de construire qui ne nécessiterait pas sauf impératif absolu de l'administration un recul de 5 mètre par rapport à la voie pour l'implantation du logement, cette voie n'ayant pas vocation a été élargie ni sur toute sa longueur, ni en ce point précis.

Dans tous les cas, une demande de permis de construire devra être déposée, l'avis du Conseil Municipal ci-dessus ne vaut pas autorisation ni de construire, ni de division.

2) Edification d'un mur de clôture : rue Chantereine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M BAKRALIC a déposé une déclaration préalable pour la construction d'un mur de clôture côté rue Chantereine de 1,80 m. Monsieur le Maire après présentation du projet demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à ne pas faire opposition à cette demande.

3) Opération de construction de logements rue du Vexin dit « Terrain Bouvresse » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la demande de permis de construire de Coopération et famille qui correspond au projet validé par le Conseil Municipal et présenté à la population, bien que les ascenseurs aient été abandonnés.

Soit la création de 20 logements sociaux locatifs et 8 maisons à accession sociale à la propriété

c) Avancements des différents projets

1) Création de logements Rue des petites fontaines :

l'OPIEVOY chargé de l'opération a oublié dans l'appel d'offres de mentionner certains travaux (mise en place de pieux,...) ce qui entraîne un surcoût important. La commune ayant préempté une parcelle contigüe qui permet la création de 3 logements supplémentaires, l'OPIEVOY va relancer un appel d'Offres intégrant des logements supplémentaires et les travaux oubliés précédemment. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une prolongation de la promesse de bail emphytéotique.

Monsieur le Maire transmettra à l'OPIEVOY le mécontentement du Conseil Municipal pour le retard très important de cette opération lancée il y a près de 3 ans. En effet la commune s'est engagée auprès de l'Etat pour remplir son engagement vis-à-vis de la loi S.R.U. et un engagement auprès du Conseil Général par signature du C.D.O.R. qui prévoyait cette opération terminée en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à la poursuite du projet dans sa nouvelle forme et souhaite que les travaux soient commencés avant la fin 2010.

2) Création de logements Boulevard Carnot :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sont terminés et que le dépôt des demandes de logements vient de débiter, elles seront examinées prochainement en commission d'attribution.

3) Réfection de la voirie Chemin de Mézy et des Gloriettes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Appel d'Offres est en cours et que les propositions des entreprises doivent parvenir en mairie avant le 30 avril à 12h00

4) Aménagement rue du Vexin – enfouissement de réseaux – aménagement des trottoirs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la réunion de la commission travaux du 26 mars 2010, les plans concernant l'enfouissement de réseaux de la rue du Vexin ont été présentés aux différents concessionnaires. Les plans ont été validés par les concessionnaires. Le cabinet SETU fournira les plans et le DCE pour procéder à l'appel d'offres fin avril, début mai.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a annulé la subvention sur les trottoirs.

5) Maison : 3, Rue du Gibet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les radiateurs ont été réparés et que le plan de division est en cours de réalisation. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour la mise en vente de cette propriété

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité pour la mise en vente de cet immeuble.

Monsieur le Maire demande à Maître SCHMIT d'étudier les modalités de ventes possibles.

d) Travaux, Devis

1- Reliure des registres de Délibérations :

Le devis de l'entreprise Jean Kossmann pour la remise en état et la reliure de registres de délibérations, de comptes rendu du Conseil Municipal pour un montant H.T. de 425,00 € l'unité est approuvé à la majorité Yann SCOTTE s'étant abstenu.

2- Archives Communales

Considérant la délibération n°2010-10 du 25 février 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole préalable pour la maintenance du classement des archives communales 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour cette mission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour la mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune d'Hardricourt.

e) Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SPANC est cours de création.

V - 3^{EME} CONTRAT RURAL : DECISION A PRENDRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a un contrat rural en cours signé par Monsieur le Président du Conseil Général des Yvelines le 19 juin 2006 et par Monsieur le Président du Conseil Régional le 9 août 2006 arrivant à terme au second semestre 2011.

Considérant que les opérations de réfection de façade et de la couverture de la mairie et l'aménagement de la Place de l'église ne sont pas commencées

Considérant que le coût de ces opérations a fortement augmenté depuis 2004

Considérant les modifications techniques à apporter à ces opérations

Considérant que ces opérations sont subventionnées à hauteur de 80 % de 100 000,00 € pour la place de l'église pour un coût estimé à 156 068 € (valeur 2004) et 80% de 135 000,00 pour la mairie pour un coût estimé à 283 991 € (valeur 2004).

Considérant le projet d'extension de l'école primaire et de la création d'un ALSH

Considérant que la commune d'Hardricourt a une population de 2013 habitants

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de résilier le contrat rural en cours afin de préparer une demande de contrat Départemental subventionné à hauteur de 30 % pour un plafond de 1 300 000 € H.T. pour au minimum 3 opérations (la plus onéreuse ne pouvant être supérieure à 60 % du coût total des opérations) et de contrat Régional subventionné à hauteur de 35% ou 40 % si les opérations ont le label HQE pour un plafond de 3 000 000 € H.T. pour au minimum 3 opérations (la plus onéreuse ne pouvant être supérieure à 60 % du coût total des opérations).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

- 1) D'abandonner le contrat rural en cours qui arrive à expiration au cours du 2nd semestre 2011 qui comporte 2 opérations
 - L'aménagement de la place de l'église
 - Le Ravalement et la réfection de la toiture de la mairie
- 2) De faire acte de candidature à un contrat :
 - Départemental avec le Conseil Général des Yvelines
 - Régional avec le Conseil Régional d'Ile de France
 - Dans ces contrats sous réserve d'accord des deux entités Conseil Général et Conseil Régional d'y inclure :

Conseil Général	Travaux	Conseil Général	Conseil Régional
15 %	L'aménagement de la Place de l'Eglise	185 000	185 000
	Le Ravalement et la réfection de la toiture de la mairie	330 000	330 000
	L'extension de l'école primaire et de la création d'un ALSH		1 554 582,50
	Le Réaménagement de la salle de réception de la salle polyvalente	350 000	350 000
	L'extension de la Salle Vovard (locaux pour associations)	500 000	500 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à résilier le contrat rural en cours

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour procéder à une demande de subvention au titre du contrat Régional et au titre du Contrat Départemental pour les opérations suivantes :

L'aménagement de la Place de l'Eglise

Le Ravalement et la réfection de la toiture de la mairie

L'extension de l'école primaire et de la création d'un ALSH

Le Réaménagement de la salle de réception de la salle polyvalente

L'extension de la Salle Vovard (locaux pour associations)

Et une demande de subvention après du Conseil Général au titre de l'extension du groupe scolaire avec remplacement de préfabriqués et création d'un ALSH, subvention de 15 %, le programme exceptionnel de 50 % ayant été annulé.

VI - SUBVENTIONS DIVERSES

a) Projet Brésil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir pris contact avec les différentes communes pouvant participer au projet humanitaire des élèves du lycée « les Oiseaux » et précise à M DUTHOIT qu'il n'a pas fait de demande au Conseil Général des Yvelines. Monsieur le Maire demande qu'une personne responsable du projet au niveau de la « congrégation Notre Dame » présente conjointement la demande de M DUTHOIT.

La commune n'ayant pas les moyens d'évaluer le projet présenté par M. DUTHOIT, cela avait été précisé lors de sa première présentation, la commune attend l'évaluation du Conseil Général et/ou des autres communes concernées.

b) Vendée :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, s'il serait favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les villes de Vendée touchées par les inondations suite à la tempête Xynthia. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une provision de 6000 € a été faite pour une action en Haïti, le dossier a été pris en charge par Eric Schmit et Manuel PÉRÈS.

Monsieur le Maire demande à un membre du Conseil Municipal de se charger de ce dossier et propose un budget de 6000 €, avis favorable du Conseil Municipal. Yann SCOTTE sera en charge du projet.

c) Participation Mini-séjour

Par courrier du 13 avril, M LAURENT, directeur de l'ASLH, demande pour l'organisation d'un mini camp en coopération avec les centres de Mézy et de Vaux. Considérant que ces communes participent à hauteur de 10 € par enfant et considérant que lors de la signature de la convention avec l'UFCV, la participation de la commune d'Hardricourt au mini-camp n'est pas mentionnée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant stipulant que la commune participe à hauteur de 10 € par jour et par enfant au mini camp organisé par l'UFCV durant les vacances scolaires pour les enfants d'Hardricourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'UFCV mentionnant que la commune participe à hauteur de 10 € par jour et par enfant au mini camp organisé par l'UFCV durant les périodes scolaires pour les enfants d'Hardricourt.

VII – DEGREVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Suite aux courriers d'administrés sollicitant un dégrèvement de la taxe communale d'assainissement de :

Mme LE ROUX, demeurant 15, rue du Près de Véze, sa consommation ayant augmenté suite à une fuite après compteur. La consommation habituelle est de 51 m³ au lieu des 843 m³ facturés. Les réparations ont été effectuées.

M GROSLEY, demeurant 59, boulevard Michelet, sa consommation ayant augmenté suite à une fuite après compteur. La consommation habituelle est de 0 m³ au lieu des 41 m³ facturés. Les réparations ont été effectuées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
AUTORISE les dégrèvements sur les différences de consommation.

VIII - ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une étude « Bassins de Vie du secteur Centre Seine Aval » a été menée par l'AUDAS en 2009. Cette étude a mis en évidence un territoire entre les pôles de Poissy/Conflans et du Mantois, composé de plusieurs bassins de vie «de proximité».

Ce territoire est composé de part et d'autre de la Seine, de Vaux-sur-Seine à Gargenville sur la rive droite, et des Mureaux à Mézières-sur-Seine sur la rive gauche. Il se structure autour d'un axe historique (Meulan - Les Mureaux) et d'un axe de développement (Les Mureaux - Aubergenville). Il est marqué par trois enjeux majeurs que sont la Seine, la plaine industrielle et le Parc naturel régional du Vexin français.

A l'initiative du SIDEME (Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique les Mureaux Ecquevilly) et de son Président. Michel VIGNIER, les Maires des communes de ce territoire se sont réunis pour envisager les suites à donner à l'étude « Bassins de Vie du secteur Centre Seine Aval ». Un des axes de la réflexion est la constitution d'une association de préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Seine Aval.

Cette association a pour objet de définir et de conduire l'ensemble des réflexions et études visant à la création et au fonctionnement d'une Communauté d'Agglomération regroupant tout ou partie des membres de l'association, et d'être l'interlocuteur du représentant de l'Etat, des différentes instances de conseils et d'accompagnement des communes et de leurs groupements dans le cadre du projet de création d'une Communauté d'Agglomération.

Les communes qui adhèrent à cette association s'engagent à participer aux travaux et à régler le montant de la cotisation annuelle. Elles sont libres de quitter l'association à tout moment (dans le respect des dispositions statutaires) et bien évidemment gardent leur entière liberté de rejoindre ou non la Communauté d'Agglomération lors de sa création.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 pris pour son application ;

Vu l'étude « Bassins de Vie du secteur Centre Seine Aval » menée par l'AUDAS en 2009 Vu le projet de statuts de l'association de préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Seine Aval

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, Fabrice POURCHE s'étant abstenu :

- **décide** d'être membre fondateur et adhère à l'association de préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Aval Seine
- **approuve** les statuts de l'association de préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Seine Aval

désigne André CASSAGNE, Maire, pour représenter la commune au sein de cette association en tant que délégué titulaire

désigne Mme Élisabeth LACHAISE, M. Yann SCOTTE et M. Alain De GUEROULT d'AUBLAY, conseillers municipaux, pour représenter la commune au sein de cette association en tant que délégués suppléants.

approuve la cotisation annuelle à l'association, fixée pour l'année 2010 à 0.50 € par habitant (population totale dernier recensement INSEE : 2013). Le montant sera fixé les années suivantes, par l'assemblée générale de l'association.

• **donne** mandat au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

IX – P.O.S : DECISION DE MISE EN REVISION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec les services de la DDEA. Mme LE HELLEY lui a précisé que ses services peuvent faire une Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour le projet d'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec Mme LE HELLEY afin qu'elle expose les principales différences entre le POS et le PLU et les procédures à suivre pour cette démarche.

X - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

a) Budget Commune

Le résultat de l'exécution du Budget 2009 de la commune est le suivant :

- Section fonctionnement – excédent de clôture 1 722 928,24 €.

- Section investissement – déficit de clôture - 682 270,53 €.

- Soit un excédent global de clôture de 1 040 657,71 €.

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2008		Opérations de l'exercice 2008	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2009	
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 405 593,46	Dépenses : 1 896 819,64 Recettes : 2 214 154,42 Excédent : 317 334,78		1 722 928,24
Investissement	228 336,44		Dépenses : 1 409 370,99 Recettes : 955 436,90 Déficit : 453 934,09	682 270,53	
TOTAL					1 040 657,11

Après avoir présenté le compte administratif et n'ayant pas eu de demande d'explication complémentaire, Monsieur le Maire quitte la salle après avoir laissé la présidence de la séance à Monsieur Manuel PÉRÈS.

Monsieur PÉRÈS met le compte administratif 2009 de la commune au vote.
Le Compte Administratif 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

b) Budget Assainissement

Le résultat d'exécution du budget 2009 Assainissement est le suivant :

- Section exploitation - excédent de clôture 135 481,84 €.
- Section investissement - déficit de clôture 19 153,95 €.

Soit un excédent global de clôture de 116 327,89 €.

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2008		Opérations de l'exercice 2009		Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2009	
	Déficit	Excédent			Déficit	Excédent
Exploitation		79 706,04	Dépenses : 40 242,95 Recettes : 96 018,75 Excédent : 55 775,80			135 481,84
Investissement	13 833,12		Dépenses : 29 022,76 Recettes : 23 701,93 Excédent : 5 320,83		19 153,95	
TOTAL						116 327,89

Après avoir présenté le compte administratif et n'ayant pas eu de demande d'explication complémentaire, Monsieur le Maire quitte la salle après avoir laissé la présidence de la séance à Monsieur Manuel PÉRÈS.

Monsieur PÉRÈS met le compte administratif 2009 du budget d'assainissement au vote.
Le Compte Administratif 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

III - COMPTE DE GESTION 2009

a) commune

Le compte de gestion 2009 du budget de la commune d'Hardricourt tenu par le trésorier principal de Meulan et qui nous a été transmis montre des résultats identiques au compte administratif du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2009 présenté par le percepteur et lui donnent quitus.

b) Assainissement

Le compte de gestion 2009 du budget d'assainissement d'Hardricourt tenu par le trésorier principal de Meulan et qui nous a été transmis montre des résultats identiques au compte administratif du budget d'assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2009 présenté par le percepteur et lui donnent quitus

IV - ETAT DES RESTES A REALISER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que certains programmes d'investissements sont en cours de réalisation, il a donc fallu afin d'honorer les factures avant le vote du budget primitif, fournir au percepteur un état des restes à réaliser en dépenses et en recettes. L'état des restes à réaliser se décompose comme suit :

ETAT DES RESTES À RÉALISER 2009
BUDGET COMMUNE
SECTION INVESTISSEMENT – DÉPENSES

OPÉRATION	LIBELLÉ	MONTANT
1001	ACHAT DIVERS MATERIEL	34 900,00 €
	21578 Autres matériels et outillage de voirie	17 450,00 €
	2188 Autres	17 450,00 €
23	Travaux de voirie / réseaux	30 000,00 €
	2151 Travaux de voirie	30 000,00 €
68	Enfouissement + trottoirs rue du Vexin	20 000,00 €
	2315 Installations, matériel et outillage technique	20 000,00 €
56	Contrat rural n°3	10 000,00 €
	2313 Constructions	10 000,00 €
61	Bâtiment Vovard	20 000,00 €
	2111 terrain nus	20 000,00 €
1005	Cimetière	2 000,00 €
	2128 Autres Agencements	2 000,00 €
1002	Batiments Gros Travaux	100 000,00 €
	2313 Constructions	100 000,00 €
71	Enfouissement + trottoirs rue des saules	20 000,00 €
	2315 Installations, matériel et outillage technique	20 000,00 €
73	Enfouissement + trottoirs rue Chantereine	20 000,00 €
	2315 Installations, matériel et outillage technique	20 000,00 €
67	Ecole Primaire	20 000,00 €
	2135 installation générales	20 000,00 €
	TOTAL	276 900,00 €

BUDGET COMMUNE

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

OPÉRATION	LIBELLÉ	MONTANT
11	Aménagement Parking SNCF	150 000,00 €
	1326 Subventions STIF	150 000,00 €
56	Contrat rural	60 750,00 €
	1322 Région	60 750,00 €
	TOTAL	210 750,00 €

XI - AFFECTATION DES RESULTATS

a) Budget commune

Les comptes administratifs et de gestion 2009 ont fait apparaître les résultats définitifs suivants :

- Section fonctionnement – excédent de clôture 1 722 928,24 €.
- Section investissement – déficit de clôture - 682 270,53 €.

Considérant les restes à réaliser reportés inscrits au compte administratif 2009

- Section investissement dépenses : 276 900,00 €
- Section investissement recettes : 210 750,00 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose de valider la reprise des résultats 2009 au Budget 2010, comme suit :

Section de fonctionnement en recettes : affectation de l'excédent : 974 507,71 €.

Section d'investissement en recettes : affectation de l'excédent d'exploitation capitalisé : 748 420,53€ (couverture du déficit d'investissement)

Section d'investissement en dépenses : affectation du déficit : - 682 270,53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'affectation des résultats 2009 au budget 2010 comme ci-dessus.

b) Budget assainissement

Les comptes administratifs et de gestion 2009 ont fait apparaître les résultats définitifs suivants :

- Section exploitation - excédent de clôture 135 481,84 €.
- Section investissement - déficit de clôture 19 153,95 €.

Considérant qu'il n'y pas de reste à réaliser reportés inscrits au compte administratif 2009, il convient donc aujourd'hui de valider la reprise de ces résultats au Budget 2010, soit :

Section d'exploitation en recettes : affectation de l'excédent moins la couverture du déficit d'investissement : 116 327,89 €

Section d'investissement en recettes : affectation de l'excédent d'exploitation capitalisé : 19 153,95€ (couverture du déficit d'investissement)

Section d'investissement en dépenses : affectation du déficit : 19 153,95€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'affectation des résultats 2009 au budget 2010 comme ci-dessus.

VI BUDGET PRIMITIF 2010

a) Budget Commune

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a reçu le projet de budget accompagné des feuilles de calculs relatives à l'investissement.

Monsieur le Maire propose donc de passer à l'examen du budget qui s'équilibre en recettes et dépenses, y compris les restes à réaliser pour :

- la section fonctionnement à 3 940 298,71 euros
- la section investissement à 4 982 481,14 euros

Après avoir analysé chapitres par chapitre les deux sections du budget 2010 ainsi présenté,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité, 9 voix pour (André CASSAGNE, Manuel PÉRÈS, Élisabeth LACHAISE, André OULIÉ, Maurice LANDIER (représenté par E. SCHMIT), BERNARD Lionel, Philippe DA SILVA, Alain De GUEROULT d'AUBLAY Alain, Eric SCHMIT, 6 voix contre (Yann SCOTTE, Latifa EL HOUFA (représentée par Y. SCOTTE), Jean-Pierre DANET (représenté par Y. SERET), Yamina SERET, Fabrice POURCHÉ, Fabienne RENAULT (représentée par P. DA SILVA)

APPROUVENT le budget primitif 2010 de la commune tel que présenté.

b) Budget Assainissement

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a reçu le projet de budget accompagné des feuilles de calculs relatives à l'investissement.

L'ensemble du Budget Primitif est ensuite examiné chapitre par chapitre et s'équilibre en dépenses et recettes, y compris les restes à réaliser pour :

- la section exploitation à : 225 578,46 €
- la section investissement à : 330 965,19 €

Après avoir analysé chapitre par chapitre les deux sections du budget 2010 ainsi présenté,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

APPROUVENT le budget d'assainissement 2010 tel que présenté.

VII – VOTE DU TAUX DES 3 TAXES, DU TAUX RELAIS DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

a) Budget commune :

Les taux pour l'année 2010 afin d'équilibrer le budget présenté s'élèvent à :

- Taxe habitation 11,34 %.
- Taxe foncier bâti 14,09 %.
- Taxe foncier non bâti 89,05 %.
- Taux relais Cotisation Foncière des Entreprises 8,95 %.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, majorité 9 voix pour (André CASSAGNE, Manuel PÉRÈS, Élisabeth LACHAISE, André OULIÉ, Maurice LANDIER (représenté par E. SCHMIT), BERNARD Lionel, Philippe DA SILVA, Alain De GUEROULT d'AUBLAY Alain, Eric SCHMIT, 6 voix contre (Yann SCOTTE, Latifa EL HOUFA (représentée par Y. SCOTTE), Jean-Pierre DANET (représenté par Y. SERET), Yamina SERET, Fabrice POURCHÉ, Fabienne RENAULT (représentée par P. DA SILVA)

VOTENT les taux des trois taxes et du taux relais de la CFE ci-dessus soit une augmentation de 2%

par rapport aux taux 2009.

b) Budget assainissement

Monsieur le Maire propose de maintenir la taxe communale encore pour l'année 2010 à 0,90€ H.T. le m³.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTENT la taxe d'assainissement pour 2010 à 0,90 € H.T. le m³.

XIV - DIVERS

1) Autorisation d'exploitation de la station d'épuration Seine Aval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté interpréfectoral, le SIAAP est autorisé à exploiter la station d'épuration Seine Aval suite à l'enquête publique.

2) SMIRTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SMIRTOM a voté son budget primitif et qu'il peut être consulté en Mairie par les membres du Conseil Municipal.

Questions Diverses :

Yamina SERET demande si le règlement de la salle Polyvalente réception va être modifié dans le sens de la mise à disposition en semaine aux associations. Monsieur le Maire répond que la demande est prise en considération et que le règlement modifié sera présenté à un prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 avril 2010

L'ordre du jour étant épuisé
Séance levée le 13 avril 2010 à 23h40